

1. Zones interdites considérées comme des obstacles

- **Les ports de commerce et de pêche de La Pallice** à partir des lignes joignant les extrémités des musoirs et jetées ;
- **Plateau du Lavardin** (La Rochelle) : zone délimitée par les lignes joignant la Tourelle du Lavardin, la Bouée Lavardin Est et la Bouée Lavardin Sud ;
- **Toutes les filières et fermes d'aquaculture** : zone délimitée par les lignes joignant toutes les bouées périphériques aux installations ;

Rappel : Un concurrent doit impérativement donner la place à un autre bateau pour qu'il puisse se tenir à l'extérieur d'une zone interdite.

2. Zone de trafic maritime

Les navires à propulsion mécanique (navire de guerre, navires marchands, cargos, navires à passagers et chalutiers) ont la priorité dans leur zone de trafic, les concurrents doivent passer sur l'arrière de ces navires, notamment dans les zones de trafic maritime ci dessous :

- Chenal d'accès à la Loire et Chenal d'accès au port de la Pallice: à partir du moment où la route d'un navire à propulsion mécanique entrant ou sortant prolongée d'une distance de 400m à partir de l'étrave de ce navire coupe la route d'un concurrent.
- Pont de l'Ile de Ré : respect obligatoire des passes (bouées et arche portant les marques bâbord et tribord).

3. **Marques de parcours pouvant être utilisées comme marque de pointage**

3.1. **Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées ci-après (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

- Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Une **MARQUE GPS** peut être annoncée au briefing ou à la VHF avant le départ comme marque de pointage officiel.

- Les concurrents doivent noter sur le formulaire en annexe :
 - le temps GPS (hh:mm:ss) lorsqu'ils atteignent le **Range GPS spécifié** par rapport à la marque GPS,
 - leurs coordonnées GPS à ce moment,
 - la position des bateaux à proximité visuelle ou AIS,

- le formulaire sera déposé au secrétariat de course (maison du YCC) dès leur arrivée à la Rochelle.

- Les concurrents doivent passer du coté requis de la marque et continuer le parcours

Si par la suite, le Comité de Course décide d'interrompre la course, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par « VHF » ou tout autre moyen.

Si une interruption de la course est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

3.2. MARQUES GPS de pointage officiel pouvant être utilisées

Nom	Latitude	Longitude	Range GPS
Bouée SN1, eaux saines	47° 00,077' N	2° 39,829' W	0,5
Bouée SN2, eaux saines	47° 02,088' N	2° 33,532' W	0,5
Bouée La Sablaire, cardinale Sud	46° 43,630' N	2° 19,486' W	0,1
Bouée Câbles Ile d'Yeu, marque spéciale	46° 42,613' N	2° 13,698' W	0,1

4. PARCOURS CAMARET – LA ROCHELLE

Le parcours suivant sera utilisé avec ou sans les marques listées ci-dessus.

La description de la marque de départ sera donnée au briefing.

Marque	Information	Laisser / Contourner	Latitude	Longitude
Marque de Départ	Rade de Camaret, position approximative	Laisser bouée à bâbord, bateau comité à tribord	48° 17,1' N	4° 35,3' W
Tourelle La Plate	Raz de Sein	laisser à bâbord	48° 02,367' N	4° 45,576' W
Bouée Cap Caval	Cardinale W	laisser à bâbord	47° 46,428' N	4° 22,660' W
Marques GPS	Précisées au briefing	Range GPS		
Bouée Roche du Sud	Cardinale W	laisser à bâbord	46° 06.367' N	1° 15.218' W
Arrivée bouée Ouest Minimés	Cardinale W, rade de La Rochelle	Laisser bouée à bâbord, bateau comité à tribord	46° 08.012' N	1° 11.526' W

Annexe Formulaire d'auto-pointage à une marque : Coupe des 2 Phares

Nom du bateau : _____ Numéro de voile _____

Date ___/___/_____

Marque	Heure:min:sec	Position du bateau	
		Longitude	Latitude
Bateaux en visuel / AIS			

Date ___/___/_____

Marque	Heure:min:sec	Position du bateau	
		Longitude	Latitude
Bateaux en visuel / AIS			

Date ___/___/_____

Marque	Heure:min:sec	Position du bateau	
		Longitude	Latitude
Bateaux en visuel / AIS			